



# Récupérer les samedis fériés



# Jours ouvrables et jours ouvrés

La législation du travail prévoit deux façons de décompter les jours :

- Les jours ouvrables, du lundi au samedi
- Les jours ouvrés, du lundi au vendredi



# Les congés payés

Un salarié ayant travaillé un exercice complet (entre le 1<sup>er</sup> mai d'une année et le 30 avril de l'année suivante) a droit à cinq semaines de congés payés, soit :

- 30 jours ouvrables, ou
- 25 jours ouvrés.

# Les congés payés

- Même si un employeur a choisi les jours ouvrés (c'est le cas d'Altran), il doit, à la fin de chaque période, faire le bilan des deux modes de calcul et, dans le cas d'une différence de jours, créditer le nombre de jours de différence sur l'exercice des congés.
- Des différences peuvent intervenir dans le cas où des jours fériés tombent des samedis

# Exemple 1

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Congés acquis :	Jours ouverts	Jours ouvrables
Congé principal : (3 semaines l'été)	X	X	X	X	X	Sa	Di	Congés pris :	15	18
	X	X	X	X	X	Sa	Di			
	X	X	X	X	X	Sa	Di			
Congés d'hiver :	X	X	X	X	X	Sa	Di		5	6
Week-end du 1er mai 2010	X				X	Féri	Di		2	2
Week-end du 8 mai 2010	X				X	Féri	Di		2	2
Le dernier jour de congés :				X					1	1
								Congés restants :	0	1

# Exemple 1

- Vous pouvez voir sur la page précédente que l'on ne récupère qu'un seul samedi.
- Dans certains cas, deux samedis peuvent être récupérés, selon la configuration de la page suivante :

# Exemple 2

			Jours ouvrés	Jours ouvrables
		Congés acquis :	25	30
	Lu Ma Me Je Ve Sa Di			
Congé principal :	X X X X X Sa Di			
(3 semaines l'été)	X X X X X Sa Di	Congés pris :	15	18
	X X X X X Sa Di			
	X X X X X Féri Di		5	5
Dernière semaine d'avril et première de mai 2010	X X X X X Féri Di		5	5
		Congés restants :	0	2

## Exemple 3

- Sans samedi férié et en fractionnant la dernière semaine de congés, on peut également récupérer un jour, si aucun des jours de cette semaine n'est posée contre un week-end (voir page suivante)

# Exemple 3

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Congés acquis :	Jours ouverts	Jours ouvrables
Congé principal : (3 semaines l'été)	X	X	X	X	X	Sa	Di	25	25	30
	X	X	X	X	X	Sa	Di	Congés pris :	15	18
	X	X	X	X	X	Sa	Di			
Congés d'hiver :	X	X	X	X	X	Sa	Di		5	6
		X	X	X		Sa	Di		3	3
		X	X			Sa	Di		2	2
								Congés restants :	0	1



# En 2010-2011

Au cour de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2011, les samedis fériés sont :

- le 25 décembre 2010 (mais le 24 est déjà un jour RTT employeur)
- le 1<sup>er</sup> janvier 2011